



IV. CODE DE VIE

Le code de conduite vise à aider l'élève à découvrir et à exploiter toutes ses possibilités, à prendre conscience de ses responsabilités et aussi à développer un comportement qui favorise l'épanouissement.

Le code de vie de l'école secondaire catholique Thériault se fonde sur cinq grands principes :

- A. **Le respect du bien-être de soi, des autres et du milieu**
- B. **Le respect des routines scolaires**
- C. **Le respect de l'autorité et de la sécurité**
- D. **Le respect des technologies de l'information et des communications**
- E. **Le respect du code vestimentaire**

Ces cinq principes favorisent un climat propice à l'acquisition des connaissances, des apprentissages et des valeurs. Un appui peut être offert à ceux qui en ressentent le besoin et qui éprouvent des défis en ce qui a trait à ce qui est dans le présent document.

Tout acte ou geste, même ceux qui ne sont pas précisés dans le Code de vie, allant à l'encontre des valeurs et de l'ambiance morale de l'école entraînera des conséquences à la discrétion de la direction.

Légende des conséquences :

JR = responsabiliser l'élève et poser des gestes réparateurs (p. ex. présenter des excuses...)

R = retenue

S = suspension

RI = retrait interne

 = intervention policière

Il est à noter :

- La direction se réserve le droit d'imposer d'autres mesures appropriées selon les circonstances.
- *Toute infraction qui va à l'encontre du Code de vie peut entraîner une perte de privilèges (danses, activités, sports et autres).*
- Tout élève qui accompagne, encourage ou participe, activement ou non, à une situation qui va à l'encontre du Code de vie subira les mêmes conséquences.
- Les retenues constituent un moyen pour l'école d'assurer un suivi disciplinaire. Lorsque celles-ci ne sont pas respectées, les retenues seront doublées.
- *Le masculin est utilisé pour alléger le texte du Code de vie, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.*



ATTENTES	CONSÉQUENCES/RÉPARATIONS
<p>1. Absentéisme :</p> <p>L'élève se rend à l'école tous les jours et se présente à tous ses cours.</p> <p>Toute absence, retard ou départ hâtif est justifié par un parent/tuteur ou un professionnel de la santé.</p> <p><i>À noter :</i> <i>Dans le cas d'un examen, une note d'un médecin pourrait être exigée, avant de pouvoir écrire l'examen.</i></p>	<p>Lors de toute absence, l'élève est responsable de reprendre ses travaux et ses évaluations.</p> <p>Une communication électronique est faite aux parents afin d'aviser des absences de la journée.</p> <p>La direction communique avec les parents/tuteurs d'un élève qui s'absente de façon répétitive ou prolongée.</p>
<p>2a) Activités scolaires :</p> <p>L'élève réussit ses cours et est à jour dans la remise de ses travaux. Il fait preuve de respect du Code de vie afin d'avoir le privilège d'être membre d'un club, d'une équipe sportive ou de participer à une activité scolaire.</p> <p>b) Activités scolaires à l'extérieur :</p> <p>L'élève doit respecter le Code de vie en tout temps lors d'activités scolaires à l'extérieur.</p>	<p>Si l'élève n'a pas un rendement scolaire ni un comportement jugé acceptable par la direction, celle-ci peut lui enlever le privilège de participer à un club, une équipe sportive ou à une activité scolaire, ceci afin d'assurer la réussite de ses cours.</p> <p>Un élève qui ne respecte pas le Code de vie lors d'une sortie éducative ou sportive est passible aux mêmes conséquences que si l'infraction avait eu lieu sur la propriété scolaire.</p>
<p>3a) Alcool/Drogues :</p> <p>La possession, la consommation, la distribution et la vente d'alcool ou de drogues sont strictement interdites. Tout objet relié à la drogue est aussi interdit. C'est contre la loi.</p> <p>b) Odeur :</p> <p>L'élève reconnaît que ses vêtements ou tout autre objet lui appartenant ne doivent pas dégager l'odeur d'une substance illicite.</p>	<p>a) confiscation et suspension</p> <p>b) intervention policière</p> <p>Fouille de l'élève, son sac et son casier — selon les circonstances</p> <p> </p>



<p>4. Annonces/Hymne national/Prière :</p> <p>L'élève écoute attentivement les annonces, en silence.</p> <p>L'élève s'arrête et porte respect à l'hymne national, la prière et la reconnaissance du territoire en silence.</p>	<p>L'élève reçoit un avertissement d'un membre du personnel.</p> <p>L'élève qui refuse de coopérer sera dirigé à la direction.</p> <p>Si le problème persiste, l'élève reçoit une : a) retenue</p> <p>R</p>
<p>5. Casiers :</p> <p>L'élève utilise le casier qui lui est assigné et est responsable du contenu et de l'état de celui-ci. Il n'est pas permis de partager un casier.</p> <p>Le casier est verrouillé à l'aide d'un cadenas. Il est recommandé que l'élève se procure un cadenas Dudley disponible à l'école au cout de 6 \$ ou 2 \$ pour un cadenas recyclé.</p>	<p>La direction a le droit d'accès à tous les casiers, sans avis préalable, et à sa discrétion.</p> <p>Si le casier contient des objets dangereux/illégaux, la direction prendra les mesures disciplinaires nécessaires.</p> <p>La direction communique avec les parents/tuteurs et il pourrait y avoir une intervention policière.</p>
<p>6. Communication frauduleuse :</p> <p>L'élève n'écrit pas de note, ne fait pas d'appel ou n'envoie pas de courriel frauduleux ni pour lui-même ni pour quelqu'un d'autre.</p>	<p>La direction communique avec les parents/tuteurs et il pourrait y avoir une intervention policière.</p>
<p>7. Intimidation/Harcèlement (physique, social, verbal, sexuel et cyber) :</p> <p>L'école ne tolère pas les menaces, la violence faite aux autres, l'agression et le harcèlement, sous toutes ses formes, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">• commentaires de nature sexuelle ;• commentaires offensants (homophobes, racistes, sexistes) ;• cyberintimidation ;• encourager les batailles ;• intolérance religieuse ;• menaces ;• rumeurs ;• touchers non voulus ;• paroles ou gestes blessants ou humiliants.	<p>Les conséquences pour l'intimidation sont basées sur la Loi sur la sécurité dans les écoles et le Code de conduite provincial.</p> <p>L'élève est passible de : a) suspension b) intervention policière</p> <p>S  JR</p>
<p>8. Manteaux :</p> <p>L'élève n'apporte pas son manteau en salle de classe.</p>	<p>L'élève met son manteau dans son casier.</p>

<p>9. Nourriture :</p> <p>L'élève a la permission de manger un goûter santé dans les locaux désignés.</p> <p>Aucune boisson ni nourriture ne seront permises aux endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• auditorium ;• agora ;• médiathèque ;• ateliers. <p>À noter :</p> <p><i>Aucune nourriture contenant des noix ou des fruits de mer.</i></p> <p><i>Aucune boisson énergisante n'est permise.</i></p>	<p>L'élève sera dirigé à la direction.</p>
<p>10. Objets et bijoux dangereux/illégaux :</p> <p>Ces objets sont interdits à l'école : briquets, lasers, couteaux, armes, objets qui ressemblent à une arme et tout autre objet jugé dangereux par la direction.</p> <p>L'élève ne porte aucun bracelet à pointes d'acier et/ou bijoux à teneur offensive.</p>	<p>L'objet sera confisqué par la direction.</p> <p>L'élève qui apporte de tels objets à l'école est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue ;b) suspension ;c) renvoi ;d) intervention policière ; <p>R S </p>
<p>11. Outils technologiques et cellulaires :</p> <p>Il est permis d'utiliser ses outils électroniques dans l'école à des fins pédagogiques, sauf dans les endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• les salles de toilettes ;• vestiaires ;• dans les escaliers <p>Un enseignant peut limiter l'utilisation des outils technologiques.</p> <p>L'élève ne prend pas et/ou ne partage pas des photos ou des vidéos sans la permission de l'individu.</p> <p>À noter :</p> <p><i>Tout message vidéo ou photo et/ou vidéoclip pris et/ou partagé dans les médias sociaux à l'extérieur de l'école qui a une emprise sur le bien moral ou l'ambiance de l'école, aura des suivis.</i></p> <p>Il est important que le Protocole d'utilisation des ressources informatiques du CSCDGR soit signé au début de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none">a) objet confisqué ;b) communication avec les parents ;c) retenue ;d) retrait interne ;e) suspension ;f) intervention policière et poursuite judiciaire ; <p>Si l'élève refuse de remettre son appareil à l'adulte qui le demande, il sera passible d'une suspension externe de trois jours.</p> <p>R RI S </p>



<p>12. Période d'étude :</p> <p>Pendant sa période d'étude, l'élève qui demeure à l'école doit se rendre à un endroit désigné :</p> <ul style="list-style-type: none">a) médiathèque ;b) orientation ;c) cafétéria.	<p>L'élève est passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue ;b) perte de privilège ; <p>R</p>
<p>13. Personnel scolaire :</p> <p>L'élève reconnaît et suit le Code de vie et respecte tous les membres du personnel œuvrant dans l'école.</p>	<p>L'élève sera dirigé à la direction et sera passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue ;b) retrait interne ;c) suspension ; <p>R RI S JR</p>
<p>14. Plagiat :</p> <p>Le plagiat consiste à faire passer comme son propre travail celui d'un autre élève, d'un enseignant ou d'un auteur peu importe la longueur du travail plagié.</p>	<p>Lorsque l'enseignant découvre qu'un élève a plagié, l'enseignant averti l'élève, le parent/tuteur et la direction adjointe de la fraude.</p> <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none">a) reprend le travail copié ;b) autres mesures appropriées.
<p>15. Ponctualité :</p> <p>L'élève arrive à temps pour ses cours, et ce, avant l'hymne national ou la deuxième cloche (à partir du bloc 2).</p> <p>Après la deuxième cloche :</p> <p>a) Retard de 10 minutes et moins : L'élève se rend en classe et l'enseignant le note dans son registre.</p> <p>b) Retard de 10 minutes et plus : L'élève se rend au bureau et l'enseignant le note aussi dans son registre.</p>	<p>L'élève qui arrive fréquemment en retard sera recommandé à la direction et sera passible de :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Pour 5 retards, l'enseignant envoie un message à la maison et à la direction adjointe ;b) À partir du 6^e retard, la direction assigne une heure de retenue pour chacun ;c) Pour 10 retards, la direction assigne une suspension interne d'une journée et communique avec les parents/tuteurs. <p>Si le problème persiste après 10 retards, l'élève reçoit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Suspension ; <p>R S</p>
<p>16. Procédures en cas d'urgence :</p> <p>L'élève respecte les procédures d'urgence de l'école, et ce, même en cas de pratique (p. ex., Code rouge, pratique d'incendie, école sécuritaire).</p>	<p>L'élève qui ne respecte pas les mesures de sécurité imposées sera dirigé à la direction.</p> <ul style="list-style-type: none">a) retenue ;b) retrait interne ;b) suspension



<p>17. Séchage : Le séchage n'est pas toléré.</p> <p>L'élève assiste à tous les spectacles, assemblées et célébrations.</p> <p>L'élève respecte en tout temps le caractère du rassemblement et se comporte de façon convenable.</p>	<p>La direction communique avec les parents/tuteurs d'un élève qui sèche.</p> <p>L'élève qui sèche reçoit :</p> <ul style="list-style-type: none">c) retenue ;b) retrait interne ;d) suspensione) Autres mesures appropriées. <p>Si le problème persiste, les parents/tuteurs devront venir à l'école afin de discuter du problème et d'établir un plan d'action.</p> <p>R RI S</p>
<p>18. Sorties prolongées/salles de toilettes :</p> <p>Les sorties de classe prolongées ne seront pas tolérées.</p> <p>Une seule personne par cabine est permise.</p> <p>La salle de toilettes n'est pas un lieu de rassemblement et des regroupements ne seront pas tolérés.</p>	<ul style="list-style-type: none">a) l'enseignant averti la direction-adjointeb) retenuec) Fouille de l'élève, son sac et son casier — selon les circonstances.d) Si le problème persiste, les parents/tuteurs devront venir à l'école afin de discuter du problème et d'établir un plan d'action. <p>R</p>
<p>19. Tabagisme : Vapoteuse/Cigarettes/Cigares :</p> <p>Il est interdit d'avoir, de partager ou de vendre ces appareils. L'élève ne doit pas l'utiliser dans l'école, dans son auto sur la propriété scolaire ou sur le terrain de l'école ni dans l'autobus scolaire.</p> <p>Il est interdit de les vendre ou de les donner sur la propriété de l'école.</p> <p><i>À noter :</i> <i>Le tabac à mâcher est aussi interdit.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">a) Confiscation ;b) Suspension ;b) Possibilité d'une amende du Bureau de santé (305 \$ minimum). <p>S</p>

20. Tenue vestimentaire :

1. L'élève choisit des vêtements appropriés au milieu scolaire. Tout vêtement est porté convenablement. Tout vêtement respecte l'illustration.

- Les vêtements avec messages, logos, images et textes inacceptables (violents, indécents, discriminatoires, vulgaires, racistes, sexistes, alcool ou drogues) sont interdits.
- Les verres fumés (sauf ceux prescrits pour des raisons médicales) sont interdits.

2. Casquettes/Chapeaux/Fichus/Capuches permis seulement dans les endroits non structurés (p. ex. corridor, agora, cafétéria)

Aucune casquette en salle de classe et lors des célébrations religieuses ou rassemblements dans l'auditorium.



L'élève rencontre la direction.

L'élève change ses vêtements, à l'école ou à la maison, à la demande de la direction.

La direction communique avec les parents/tuteurs.

Si le problème persiste, l'élève est passible de :

- a) renvoi à la maison pour se changer ;
- b) retenue ;
- c) retrait interne ;
- d) suspension externe.

R RI S

21. Véhicule :

L'élève remplit le formulaire de demande de stationnement qui est disponible au secrétariat.

Une vignette est remise et doit être placée à la vue dans le pare-brise de la voiture. L'élève stationne dans les endroits désignés seulement — stationnement sud (côté du Complexe sportif).

L'élève conduit avec prudence.

La motoneige et le VTT sont interdits sur le terrain de l'école en respectant le règlement municipal.

- a) perte de privilège ;
- b) contravention ;
- c) remorquer`
- d) communication avec les parents/tuteurs ;
- e) intervention policière ;



<p>22. Visite non motivée à un autre établissement :</p> <p>Les visites à un autre établissement scolaire sont interdites.</p> <p>Inviter un ami d'une autre école est aussi interdit.</p>	<p>a) retenue ; b) suspension ; c) intervention policière</p> <p>R S </p>
<p>23. Vol/Vandalisme :</p> <p>L'élève ne vole pas la propriété d'autrui et la propriété scolaire, et ne commet pas de vandalisme.</p>	<p>L'élève remet l'objet et/ou assume les couts de réparation.</p> <p>L'élève s'excuse auprès de la personne de qui il a volée/brisée, s'il y a lieu.</p> <p>L'élève est passible de :</p> <p>a) retenue ; b) suspension ; c) intervention policière ; d) autres mesures appropriées ;</p> <p>R S  JR</p>